

RD-CONGO

LE COURRIER  
DE KINSHASA

300 FC/200F CFA

www.adiac-congo.com

N° 4518 VENDREDI 2 JUIN 2023

## AFFAIRE FORTUNAT BISELELE

## L'Asadho dénonce un procès politique



L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) dénonce l'implication de la politique dans le procès de l'ancien conseiller privé du président Félix Tshisekedi, Fortunat Biselele. Son président, Me Jean-Claude Katende, fustige la présence d'une main noire derrière ce dossier. Il estime, toutefois, que c'est à la justice de démontrer sa culpabilité.

Page 3

Me Jean-Claude Katende  
et Patrick Nsasa lors du point  
de presse

## LUTTE CONTRE LA MALADIE

Vingt provinces ciblées par  
une campagne de vaccination  
contre la polio

La RDC organise, depuis le 1er juin, sa première campagne de vaccination à grande échelle avec un nouveau vaccin antipoliomyélitique oral de type 2 (nOPV2) afin de protéger les enfants contre les conséquences dévastatrices du polio virus sauvage. Cette campagne cible plus de dix-sept millions d'enfants âgés de moins de 5 ans. Elle durera trois jours.



Page 3

La lutte contre la polio virus sauvage enclenchée

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Le projet de loi portant répartition  
des sièges en examen à la commission PAJ

Alors que les députés de la majorité ont donné leur quitus à ce projet de loi estimant qu'il reflète bien les données recueillies après identification des électeurs, ceux de l'opposition crient au scandale. Faisant fi des revendications de l'opposition, la majorité a validé ledit projet de loi qui a été envoyé à la commission Politique, administrative et juridique (PAJ) pour approfondissement et toilettage.

Page 2



Les députés lors d'une plénière./DR

POLICE NATIONALE/VILLE  
DE KINSHASAFin de la session  
de remise  
à niveau des OPJ  
sur les droits  
de l'homme

Cette session s'est clôturée par le rappel des fondements du travail des officiers de police judiciaire des différents districts et commissariats de Kinshasa. À la fin de l'activité, les organisateurs se sont dits convaincus que les efforts fournis vont apporter des fruits notamment dans le respect des droits des personnes arrêtées.

Page 4



## ÉDITORIAL

## Plan stratégique

Dans toute la sphère de la gouvernance, de nombreux défis sont lancés pour redynamiser certains secteurs concourant au développement économique et favoriser le bien-être social des Congolais. Dans ce cadre, la mise en œuvre du plan stratégique du secteur des transports, notamment le Chemin de fer Congo-océan (CFCO), relève d'une prise de conscience pour la revitalisation de cette structure primordiale pour l'économie du pays.

La relance de cette entreprise étatique doit se situer au cœur même des défis à relever par le ministre des Transports, au regard de son rôle en matière de transport de masse, mais aussi et surtout de la place qu'elle devrait occuper pour booster l'économie. Atteindre cette ambition englobe tout à la fois des investissements conséquents et la fixation d'un cadre d'exécution en lien avec les besoins humains et matériels disponibles.

Pour ce faire, procéder à une évaluation préalable des problèmes qui minent le CFCO dans toutes ses composantes constitue le fondement de l'atteinte des objectifs fixés et les actions à mener pour réussir le pari de lui redonner sa place d'épine dorsale de l'économie congolaise qui était la sienne les années antérieures.

En clair, il s'agit de mettre en avant la planification, la concertation interne et évaluer la capacité des administrations à faire connaître leurs attentes en formulant et en y intégrant les observations du travail à effectuer avant d'entamer l'exécution des projets. Procéder ainsi permettra de comprendre les difficultés à surmonter pour une meilleure mise en œuvre des propositions pragmatiques à réaliser à court, moyen et long terme.

Le Courrier de Kinshasa

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## Le projet de loi portant répartition des sièges en examen à la commission PAJ

On n'est pas encore sorti de l'auberge à propos du fichier électoral, son examen à l'Assemblée nationale fait jaser.



Les députés lors d'une plénière./DR

En effet, la plénière du 31 mai qui a statué sur le projet de loi portant répartition des sièges a démontré la fracture existant entre la majorité et l'opposition quant à la perception de cet outil censé garantir un processus apaisé. Alors que les députés de la majorité ont donné leur quitus à ce projet de loi estimant qu'il reflète bien les données recueillies après identification des électeurs, ceux de l'opposition crient au scandale. Tout en qualifiant ledit fichier de « corrompu » et de « faux », ils ont relevé, entre autres, l'inadéquation entre le nombre d'électeurs inscrits et le nombre de sièges attribués à chaque circonscription électorale à travers le territoire national.

Beaucoup d'élus réclament la restitution des sièges perdus à la lumière du fichier électoral tel que présenté. Poussant le bouchon très loin, l'opposition parlementaire réclame la requalification pure et simple du processus électoral. Elle exige, par conséquent, la mise en place d'une Ceni réellement indépendante, d'une Cour constitutionnelle neutre et l'audit du fichier électoral par une structure internationale réputée. Pour les députés de l'opposition, c'est clair qu'une fraude électorale est en train d'être préparée sous la férule de Denis Kadima, l'actuel président de la Ceni. Réfutant les allégations de l'opposition, le vice-ministre

en charge de l'intérieur, Peter Kazadi, qui a défendu ce projet de loi devant la représentation nationale, a fait savoir que le nombre de sièges à pourvoir par chaque circonscription est obtenu en divisant le nombre total d'électeurs enrôlés au sein de cette circonscription par le nombre de sièges à pourvoir. Faisant fi des revendications de l'opposition, la majorité a opéré un passage en force en validant ce projet de loi qui a été envoyé à la Commission politique, administrative et juridique (PAJ) pour approfondissement et toilettage. Cette dernière a 48 heures pour faire son travail.

Alain Diasso

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
Grand reporter : Nestor N'Gampoula  
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé  
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chef de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys  
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

## LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédaction en chef délégué : Quentin Loubou  
Dorly Emilia Gankama (cheffe de service)

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh  
Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo  
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa-RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

## SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo  
Chef de service : Clotilde Ibara  
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

## PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi  
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba

Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

## INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,  
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

## ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault  
Adjoint à la direction : Kiobi Abira  
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Hortensia Olabouré, Marina Zodialo, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo  
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima  
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelélé Ngono

## COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse  
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

## LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala  
Adjoint : Elvy Bombete  
Coordonnateur : Rachyd Badila

Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

## INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

## LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala  
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

## MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi  
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

## CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepêchesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64  
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault



## AFFAIRE FORTUNAT BISELELE

## L'Asadho dénonce un procès politique

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) dénonce l'implication de la politique dans le procès de l'ancien conseiller privé du président Félix Tshisekedi, Fortunat Biselele. Dans un point de presse tenu le 31 mai à Kinshasa, son président, Me Jean-Claude Katende, a fustigé la présence d'une main noire derrière ce dossier.

« Un procès politique est une perversion du procès pénal. On y trouve ni juge indépendant ni débat contradictoire. Fortunat Biselele en est victime », a fait savoir Me Jean-Claude Katende, qui ne dit pas que Fortunat Biselele est innocent. Il estime, toutefois, que c'est à la justice de démontrer sa culpabilité.

L'Asadho a relevé le droit de Fortunat Biselele de bénéficier des toutes les garanties reconnues à la défense. « Qu'il puisse bénéficier de toutes les garanties prévues par la Constitution et les lois de la République », a indiqué Me Jean-Claude Katende.

Dans cette optique, cette association exhorte le chef de l'Etat, en sa qualité de magistrat suprême, de faire respecter les dispositions de la Constitution, particulièrement les articles 17, 18, 19 et 61 qui garantissent un procès juste et équitable à toute personne mise en accusation. Elle recommande, par ailleurs, au procureur général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe d'instruire le magistrat qui couvre les audiences dans le dossier opposant le ministère public à Fortunat Biselele de mettre fin à toute discrimination et parti pris à l'égard de l'ancien conseiller privé du chef de l'Etat. A la Communau-



Me Jean-Claude Katende et Patrick Nsasa, lors du point de presse Adiac

**« Qu'on ne se base pas sur des messages échangés à l'époque où les relations entre la RDC et le Rwanda étaient bonnes pour asseoir cette thèse contre Fortunat Biselele, qui, on le sait, a joué un grand rôle dans ces relations »**

té internationale, elle demande de rappeler aux autorités de la République démocratique du Congo leurs engagements relatifs au respect aux droits fondamentaux.

#### Les faits motivent la position de l'Asadho

L'organisation non gouvernementale de défense des droits de l'homme note que le 14 janvier dernier, Fortunat Bise-

lele a été invité à se rendre au Quartier général de l'Agence nationale des renseignements (ANR) pour une séance de travail. Une fois sur place, il a été informé de son arrestation pour répondre des actes de trahison, d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat et de propagation de faux bruits mis à sa charge. Mais elle regrette que la ministre de la Justice et garde des Sceaux se dédise, dans sa correspon-

dance du 12 mai référencée sous n°1953/BKM/288/DCAB/MIN/JGS/2023, en instruisant au gardien de la prison centrale de Makala de prendre toutes les dispositions nécessaires pour retirer Biselele Kayipangi de l'hôpital afin de le reconduire à la prison central de Makala, au motif qu'elle n'a jamais reçu le rapport médical, alors qu'il lui avait déjà été transmis depuis le 27 avril. « Cet acharnement de

la ministre de la Justice contre Biselele est une alerte de l'intention de nuire à un prisonnier qui a droit aux soins », alerte cette organisation. Pour l'Asadho, retirer Biselele de l'hôpital à 4 heures du matin dénoterait l'intention de nuire et cela est contraire à la Constitution et aux lois de la République.

A en croire l'Asadho, un autre fait troublant dans cette affaire est le fait que le ministère public s'appuie sur des messages téléphoniques datant de la période où les relations entre le Rwanda et le Congo étaient au beau fixe, pour soutenir la thèse selon laquelle Biselele était en intelligence avec une puissance ennemie. « Qu'on ne se base pas sur des messages échangés à l'époque où les relations entre la RDC et le Rwanda étaient bonnes pour asseoir cette thèse contre Fortunat Biselele, qui, on le sait, a joué un grand rôle dans ces relations », a souligné Jean-Claude Katende. Pour ce juriste et son organisation, en effet, le fait de refuser de remettre ces messages et voyages effectués au Rwanda, avec toutes les autorisations de l'ANR, dans leur contexte politique, montre une véritable volonté de nuire à un homme qui générerait certaines personnes au niveau politique.

Lucien Dianzenza

## LUTTE CONTRE LA POLIO

## Vingt provinces ciblées par une campagne de vaccination

La République démocratique du Congo (RDC) organise, à partir du 1er juin, sa première campagne de vaccination à grande échelle avec un nouveau vaccin antipoliomyélique oral de type 2 (nOPV2), afin de protéger les enfants contre les conséquences dévastatrices de la polio virus sauvage.

La campagne cible plus de dix-sept millions d'enfants âgés de moins de 5 ans et

durera trois jours. Vingt provinces du pays sont concernées par cette activité orga-

nisée par le ministère de la Santé, Hygiène et Prévention grâce à l'appui des par-

tenaires dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Selon l'OMS Afrique, avec plus de vingt millions de doses de vaccin nOPV2 déjà disponibles au pays, la campagne ouvre la voie à une prochaine initiative d'envergure nationale prévue en juillet. « Les précédentes séries de vaccination organisées en 2022 et en début d'année étaient limitées à un maximum de deux provinces chacune », indique l'OMS.

La RDC représente près de la moitié du nombre total de cas dus au variant de poliovirus de type 2 en circulation dans la région, avec 407 cas notifiés entre janvier 2022 et fin mai 2023. En conséquence, le ministère en charge de la Santé publique a donné la priorité aux communautés sous-vaccinées, avec l'appui de l'OMS. Des

efforts supplémentaires seront consentis pour une étroite collaboration avec les dirigeants et personnes influentes au niveau local, afin d'instaurer la confiance à l'égard du vaccin et l'acceptation de celui-ci.

Plus de vingt pays de la région africaine de l'OMS ont déployé plus de six cents millions de doses du vaccin antipoliomyélique oral de type 2 depuis son lancement en mars 2021. Après deux séries de vaccination de haute qualité, plus de 80 % de ces pays n'ont enregistré aucun nouveau cas de transmission du variant de poliovirus de type 2 en circulation. Il s'agit de la forme la plus fréquente de la poliomyélite et les pays africains sont à l'avant-garde du déploiement de ce nouvel outil pour protéger les enfants.

Blandine Lusimana



Un enfant vacciné est protégé contre la polio

**« Les précédentes séries de vaccination organisées en 2022 et en début d'année étaient limitées à un maximum de deux provinces chacune »**



## POLICE NATIONALE/VILLE DE KINSHASA

# Fin de la session de remise à niveau des OPJ sur les droits de l'homme

La session de remise à niveau des officiers de police judiciaire (OPJ), organisée par le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH), à travers les ONG constituées dans un sous-groupe thématique dénommé « Monitoring des lieux de détention et suivi judiciaire », a pris fin le 1er juin 2023.

Pour cette séance de clôture, ce sont les OPJ du district du Mont-Amba et du Groupe mobile d'intervention/KIN-centre qui ont bénéficié des enseignements dans la salle de la maison communale de Lemba. Dans les motivations de cette activité, le représentant du coordonnateur du BCNUDH, l'officier des droits de l'homme au Bureau terrain de Kinshasa, Rebecca Kambayi, a relevé le constat amer fait lors de différentes visites des offices d'OPJ de la Police nationale congolaise (PNC) à travers la capitale congolaise, notamment dans la gestion des personnes arrêtées. « Ces personnes arrêtées ont des droits que vous, les OPJ, devez respecter », a-t-elle souligné. Et de noter que c'est pour améliorer cette situation, notamment en amenant les OPJ à respecter les droits des personnes arrêtées que le BCNUDH est convenu avec les ONG partenaires pour organiser cette session de formation. Ce constat a également été relevé par le président de ce sous-groupe thématique, l'activiste des droits de l'homme et président de l'ONG Assistance aux personnes vulnérables et enfants du Congo (Apvec-Ongdh), Maïck Lukadi, ainsi que tous les OPJ en formation représentés par le commissaire adjoint, Willy Ndaka Mulopo, et la sous-commissaire Hortense Ilua, qui ont répondu aux questions de la presse.



## Une action nécessaire pour l'amélioration de la qualité du travail

Intervenant comme autorité politico-administrative, le bourgmestre de la commune de Lemba, Jean-Serge Poba Mayimona, a insisté sur la nécessité de la remise à niveau pour l'amélioration du rendement des OPJ. Cette nécessité a également été reconnue par tous les intervenants et les bénéficiaires de cette formation. Après s'être mis d'accord sur la véracité du constat et des remarques faites par le BCNUDH, les ONG de défense des droits de l'homme réunies au sein du sous-groupe thématique, l'Inspection générale de la PNC ainsi que le Commissariat provinciale de la police/ville de Kinshasa, sur le non-respect des textes de

loi par certains OPJ, tous les apprenants se sont également dits prêts à mettre en pratique les textes qui régissent leur travail.

Le point focal et président du sous-groupe thématique « Monitoring des lieux de détention et suivi judiciaire », Maïck Lukadi, a rappelé qu'après cette étape de remise à niveau ou de sensibilisation, le commandement de la PNC/Ville de Kinshasa ainsi que la justice vont sanctionner tous ces OPJ qui continueront à violer la loi dans l'exercice de leur fonction. Pour atteindre les objectifs assignés à cette session de formation, le BCNUDH et le sous-groupe thématique ont recouru à l'expertise du premier substitut du procureur du Parquet de grande instance de Kinshasa/

Une vue de la salle lors de la formation/Adiac

Matete, le magistrat Samson Sambua Muhume.

Dans cet exercice, le haut magistrat a rappelé aux OPJ les fondements de leur travail, en commençant par les textes qui régissent ce corps ainsi que les pratiques à proscrire et celles à encourager. Il a noté que les OPJ étaient un maillon important dans l'administration de la justice. Le magistrat Samson Sambua Muhume a également brandi la menace d'écarter ceux des OPJ qui ne se conformeront pas au respect des textes. « Les personnes détenues doivent être traitées avec dignité et humanisme », a-t-il insisté. Vous, en tant qu'un maillon important dans le boucle pénal, a-t-il dit, êtes appelés à bien faire votre travail, dans le respect de la loi.

Comme tous ceux qui l'ont précédé dans des séances organisées dans d'autres parties de la ville, il a noté que si l'OPJ fait bien son travail, il va faciliter la tâche au magistrat. Le premier substitut du procureur a, par ailleurs, appelé les OPJ à l'application des règles retenues en matière de sanction pour que les personnes détenues soient gérées avec dignité.

Dans le nombre de ces violations dénoncées dans le chef des OPJ, il y a entre autres le dépassement du délai légal de garde-à-vue, les arrestations arbitraires, les traitements cruels, inhumains et dégradants des détenus, les actes de torture, les morts en détention faute de suivi assuré par les OPJ auteurs d'arrestations, la non-séparation catégorielle des détenus, la multiplicité des pièces de détention, les très mauvaises conditions environnementales des centres de détention de certains commissariats de la capitale congolaise, etc.

Le BCNUDH et ses différents partenaires, en organisant cette session de formation, ont pensé qu'il était nécessaire de rappeler aux OPJ de toute la ville-province de Kinshasa ainsi que de toute la République les différentes règles qui régissent leur travail, particulièrement en ce qui concerne les droits des personnes interpellées ou détenues. Après la capitale, cette session de formation sera également organisée dans d'autres parties du pays.

Lucien Dianzenza

**UNE ADRESSE E-MAIL  
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES  
PLUS RAPIDEMENT**

**regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr**





## AFRIQUE

# L'OMS met en lumière les dangers du tabac

A l'occasion de la Journée mondiale sans tabac célébrée le 31 mai, la directrice régionale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Dr Matshidiso Moeti, a déploré que le nombre de consommateurs de tabac diminue dans le monde alors qu'il augmente en Afrique.

« L'épidémie de tabagisme est l'un des plus grands défis de santé publique de tous les temps, entraînant chaque année plus de huit millions de décès dans le monde. Si le nombre de consommateurs des produits du tabac diminue dans d'autres régions du monde, il ne cesse d'augmenter dans la Région africaine », a déploré l'OMS.

Dans son message, Matshidiso Moeti a indiqué que le nombre de consommateurs de tabac dans la Région africaine de l'OMS est passé d'environ 64 millions d'utilisateurs adultes en 2000 à 73 millions en 2018. Cette augmentation, a-t-elle précisé, « est due en partie à une production accrue de produits du tabac et à une commercialisation agressive de la part de l'industrie du tabac ».

L'OMS estime que la culture et la production de tabac aggravent l'insécurité alimentaire et nutritionnelle : « La culture du tabac détruit les écosystèmes, appauvrit les sols, souille les eaux et pollue l'environnement. Les profits tirés du commerce du tabac comme culture de rapport ne sauraient compenser les dom-

mages causés à la production alimentaire durable dans les pays à revenu faible ou intermédiaire »

Selon l'OMS, l'intensification de la culture du tabac en Afrique est une grave menace pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les données disponibles révèlent que si la superficie consacrée à la culture du tabac a diminué de 15,7 % au niveau mondial, elle a, en revanche, augmenté de 3,4 % en Afrique entre 2012 et 2018.

« Au cours de cette période, bien que la production de feuilles de tabac ait baissé de 13,9 % à l'échelle mondiale, elle a augmenté de 10,6 % en Afrique. Ces dernières années, la culture du tabac a progressé en Afrique en raison de l'existence d'un cadre

réglementaire plus favorable aux activités de l'industrie du tabac et de l'augmentation de la demande de tabac », a-t-elle expliqué.

## La transition vers des cultures de remplacement

Matshidiso Moeti pense que les gouvernements devraient accompagner les cultivateurs de tabac dans la transition vers des cultures de remplacement, en supprimant les subventions accordées à la culture du tabac et en consacrant les fonds ainsi épargnés à des programmes de substitution des cultures, « la finalité étant d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition ». « La substitution de la culture du tabac par des cultures vivrières nutritives peut contribuer à nourrir des millions de familles et à améliorer les moyens de subsistance des communautés

poursuivi, « permettent aussi de lutter contre la désertification et la dégradation de l'environnement, de sensibiliser les communautés de cultivateurs de tabac aux avantages dont ils peuvent bénéficier en renonçant au tabac pour se tourner vers des cultures durables, et de dénoncer les manœuvres entreprises par les producteurs de tabac pour empêcher l'accès à des moyens de subsistance durables dans la Région africaine ».

En outre, l'OMS œuvre de concert avec les États membres et d'autres partenaires pour aider les agriculteurs à passer de la culture du tabac à d'autres cultures. Cette initiative menée au Kenya ces deux dernières années a permis à plus de 2000 cultivateurs de tabac de

et nutritionnelle, d'augmenter les revenus des agriculteurs, d'assainir les activités agricoles et de préserver l'environnement. D'après l'OMS, la mise à l'échelle de l'initiative est déjà en cours en Ouganda et en Zambie, et devrait être envisagée dans tous les pays producteurs de tabac en Afrique.

Enfin, les pays producteurs de tabac en Afrique ont été appelés à accélérer la mise en œuvre des articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, et les exhorter à promulguer des lois, à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies appropriées, et à créer des conditions favorables à la reconversion des producteurs de tabac vers des cultures vivrières, afin qu'ils puissent garantir, pour eux-mêmes comme pour leurs familles, de meilleures conditions de vie, sans pour autant nuire à l'environnement et à la santé des populations.

« Cette démarche permettra de cultiver, à la place du tabac, les denrées alimentaires dont nos populations ont besoin », a conclu la directrice régionale de l'OMS.

Yvette Reine Nzaba

**« Au cours de cette période, bien que la production de feuilles de tabac ait baissé de 13,9 % à l'échelle mondiale, elle a augmenté de 10,6 % en Afrique. Ces dernières années, la culture du tabac a progressé en Afrique en raison de l'existence d'un cadre réglementaire plus favorable aux activités de l'industrie du tabac et de l'augmentation de la demande de tabac »**

agricoles en Afrique », a-t-elle précisé. De telles initiatives, a-t-elle

se tourner vers des cultures de remplacement. Elle a permis de renforcer la sécurité alimentaire

## BRICS

## L'Afrique du Sud offre l'immunité diplomatique à Vladimir Poutine

En mars dernier, la Cour pénale internationale de la Haye a émis un mandat d'arrêt contre le dirigeant russe, Vladimir Poutine, pour son implication dans la déportation forcée de milliers d'enfants ukrainiens, d'après elle. L'Afrique du Sud a délivré l'immunité diplomatique à tous les dirigeants des BRICS, ce qui veut dire que Vladimir Poutine peut s'y rendre lors du prochain sommet des pays en développement.

L'Afrique du Sud, pays qui reconnaît la Cour pénale internationale, devait donc procéder à l'arrestation de Poutine s'il posait les pieds sur le territoire mais le gouvernement local vient d'offrir l'immunité à tous les dirigeants des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Le sommet aura lieu en août prochain.

Le département des Affaires étrangères a déclaré : « Il s'agit d'une immunité standard que nous accordons à toutes les conférences et à tous les sommets internationaux organisés en Afrique du Sud, quel que soit le niveau de participation ». Ajoutant : « Les immunités sont prévues pour la conférence et non pour des individus spécifiques. Elles visent à protéger la conférence et ses participants de la juridiction du pays hôte pendant la durée de la conférence ».

Noël Ndong

## LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES ARMES LÉGÈRES

## Les Nations unies et quinze États africains additionnent leurs efforts

Selon une étude de l'Union africaine (UA) de 2019, plus de quarante millions d'armes légères et de petit calibre circulaient sur le continent.

Les Nations unies et quinze États africains ont lancé une réunion à Nairobi, au Kenya, pour discuter des moyens de contrôler la prolifération des armes légères dans la région. La rencontre a réuni des responsables du bureau des Nations unies pour les affaires de désarmement (Unoda) ainsi que les quinze États membres du Centre régional sur les armes légères dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes (Recsa) en vue d'examiner les moyens de prévenir le détournement des armes légères et de petit calibre pour des activités illégales et contribuer ainsi à la mise en œuvre de l'initiative de l'UA, « Faire taire les

armes ».

« Faire taire les armes » est une initiative de la vision d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique adoptée par les dirigeants de l'UA en mai 2013. Appelée « Agenda 2063 », il prévoyait à l'origine que toutes les armes seraient réduites au silence en 2023, mais en décembre 2020, l'UA a décidé de repousser la date à 2030. Plus de quarante millions d'armes légères et de petit calibre circulaient sur le continent selon une étude menée en 2019 par l'UA.

Le secrétaire exécutif du Recsa, Badreldin Elamin Abdelgadir, a rappelé que la lutte contre le commerce non réglementé des armes lé-

gères et de petit calibre sous tous ses aspects, ainsi que la lutte contre l'impact de l'utilisation abusive d'armes détenues légalement nécessitent d'examiner les facteurs humains qui sous-tendent l'offre, la demande et l'utilisation abusive de ces armes, a rapporté l'agence de presse chinoise, Xinhua. La même source a indiqué que toutes les sphères de la société doivent être intégrées et mobilisées pour garantir que tous les acteurs et institutions jouent un rôle dans la prévention des flux d'armes illicites et du détournement d'armes vers les réseaux illégaux et criminels.

N.Nd.



## CENTRAFRIQUE

## Des manifestations en faveur du référendum constitutionnel

Après l'annonce faite par le chef de l'Etat, Faustin Archange Touadéra, pour la tenue du référendum constitutionnel, des milliers de personnes se sont rassemblées, le 31 mai à Bangui pour exprimer leur soutien.

Le président de la Centrafrique, Faustin Archange Touadéra, a annoncé la veille l'organisation d'un référendum sur une nouvelle Constitution. Le vote aura lieu le 30 juillet. La campagne référendaire débutera le 15 juillet et prendra fin le 28 juillet.

Adoptée en 2016, la Constitution actuelle « comporte des dispositions qui pourraient compromettre le développement » du pays, a déclaré le président centrafricain dans un message à la nation. Ce référendum va « promouvoir nos valeurs, permettre à notre jeune démocratie d'être plus dynamique » et « améliorer le fonctionnement régulier des institutions ».

Faustin-Archange Touadéra assure avoir « observé scrupuleusement » la loi fondamentale de 2016 sur laquelle il a deux fois prêté serment. Toutefois, selon lui, la Constitution actuelle « comporte des dispositions qui pourraient

compromettre le développement » du pays.

« C'est pourquoi dès la promulgation de cette Constitution, certains courants politiques centrafricains ainsi qu'une majorité de nos populations l'ont trouvée insuffisante pour des motifs divers et variés, notamment en ce qu'elle ne propose pas de solutions appropriées aux causes des conflits militaires-politiques récurrents que connaît le pays », a indiqué le chef de l'Etat.

La Constitution, selon Faustin Archange Touadéra, « n'af-

firme pas clairement la souveraineté de l'Etat ni l'indépendance nationale, ni le droit à l'autodétermination du peuple », soulignant les mobilisations pro-référendum organisées ces derniers mois par des groupes proches du pouvoir.

En outre, il a expliqué que le référendum entre dans le cadre de « la réforme profonde de l'Etat » qu'il avait promis lors de la campagne présidentielle de 2020, et va « promouvoir nos valeurs, permettre à notre jeune démocratie d'être plus dynamique » et « améliorer le

fonctionnement régulier des institutions en mettant plus d'accent sur la transparence et la redevabilité ».

La question a donné lieu à plusieurs mois de bras de fer juridique. En septembre 2022, la Cour constitutionnelle avait annulé le décret créant un comité de rédaction d'une nouvelle Constitution.

De leur côté, les adversaires de Faustin-Archange Touadéra ont affirmé que cette réforme « ne vise qu'à faire sauter la limitation à deux mandats présidentiels inscrite dans le texte de 2016. Élu deux fois,

en 2016 et 2020, le président centrafricain n'a pas mentionné dans son discours si ce projet de réforme lui permettra de briguer un troisième mandat consécutif.

« À ceux qui auraient des raisons de redouter l'avènement d'une nouvelle constitution, je voudrais d'ores et déjà les rassurer, si besoin en était encore, que l'organisation d'un referendum constitutionnel dans les conditions requises par la Constitution ne saurait être valablement analysée comme une volonté du président de la République d'empêcher l'alternance politique, gage de démocratie et de droit », a rassuré le chef de l'Etat centrafricain.

Enfin, Faustin Archange Touadéra a déclaré que les Centrafricains seront informés dans les prochains jours des principales réformes du projet de nouvelle constitution.

Yvette Reine Nzaba

**« À ceux qui auraient des raisons de redouter l'avènement d'une nouvelle constitution, je voudrais d'ores et déjà les rassurer, si besoin en était encore, que l'organisation d'un referendum constitutionnel dans les conditions requises par la Constitution ne saurait être valablement analysée comme une volonté du président de la République d'empêcher l'alternance politique, gage de démocratie et de droit »**

## TRAITÉ CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE

## Les négociations bloquées

175 États sont réunis à Paris depuis lundi pour négocier un traité contre la pollution plastique mais les négociations achoppent sur une question de méthode. La situation est bloquée.

En cause, un différend sur les règles d'adoption finales du texte. L'Arabie saoudite, plusieurs pays du Golfe ainsi que la Russie, la Chine, l'Inde ou encore le Brésil refusent que le futur traité soit approuvé par un vote à la majorité des deux tiers si jamais un consensus n'était pas trouvé. En face, une majorité de pays défend le vote comme ultime recours, ce qui permettrait de passer outre à une minorité de blocage. Le sommet doit se dérouler jusqu'au 2 juin.

La plénière a été levée, le 30 mai, en début de soirée, et un groupe informel a été chargé de poursuivre les échanges avec le mandat de trouver une issue permettant aux négociations de démarrer le lendemain. « Nous passons à côté de ce qui nous réunit ici, à savoir la pollution plastique », avait tonné, le 30 mai matin, Camila Zepeda, de la délégation mexicaine. « Nous perdons du temps et de l'énergie dans des discussions qui tournent en rond [...] Passons à l'essentiel », avait-elle réclamé. « C'est le droit des États membres de faire des suggestions » et « nous ne sommes pas favorables à la définition erronée du consensus de certains États », avait rétorqué un diplomate de l'Iran, pays lui aussi opposé. « La stratégie de certains pays est de retarder les débats », estimait Joan-Marc Simon, directeur de Zero Waste Europe, « car si on veut un traité ambitieux qui porte sur l'ensemble du cycle de vie du plastique, cela va prendre du temps à négocier ».

« Cela fait maintenant deux jours que le traité mondial sur les plastiques est bloqué par une coalition de pays réticents, dirigée par l'Arabie saoudite », a abondé, mardi soir, Graham Forbes, un responsable de Greenpeace. « Nous demandons aux pays d'arrêter de perdre du temps et de commencer à discuter des questions essentielles pour résoudre la crise de la pollution plastique », lançait-il. Le monde produit toujours davantage de plastiques : 234 millions de tonnes en 2000, contre 460 en 2019, selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques de février 2022. Et seulement 9 % des déchets sont recyclés dans le monde. L'Organisation des Nations unies espère trouver un accord d'ici à la fin de l'année 2024 avec la mise en place d'un instrument international juridiquement contraignant qui interdise certains plastiques, établisse des critères pour la conception, la collecte et le recyclage.

Noël Ndong

## ENVIRONNEMENT

## Hausse de la chaleur d'ici à la fin du siècle

Les politiques actuellement en place pour limiter le réchauffement climatique vont exposer plus d'un cinquième de l'humanité à des chaleurs extrêmes et potentiellement mortelles d'ici à la fin du siècle, mettent en garde des chercheurs dans une étude publiée le 22 mai.

La température à la surface de la terre est sur le chemin d'une augmentation de 2,7 °C d'ici à 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle, ce qui devrait pousser plus de 2 milliards de personnes – soit 22 % de la population mondiale à cette échéance – hors de la zone de confort climatique qui a permis à l'humanité de se développer pendant des millénaires, selon cette étude parue dans Nature Sustainability. L'Inde (600 millions), le Nigeria (300 millions) ou l'Indonésie (100 millions) sont les pays comptant le plus grand nombre de personnes qui pourraient être confrontées à une chaleur mortelle dans ce scénario.

«Cela représente un remodelage profond de l'habitabilité de la surface de la planète et cela pourrait conduire potentiellement à une réorganisation à grande échelle des endroits où les gens vivent», souligne Tim Lenton, de l'université britannique d'Exeter, auteur principal de l'étude. Mais en limitant le réchauffement à 1,5°C, l'objectif le plus ambitieux de l'accord de Paris de 2015, le nombre de personnes exposées à ces risques serait réduit à moins d'un demi-milliard. Le monde connaît déjà un réchauffement proche de 1,2°C sous l'effet de l'activité humaine, notamment l'utilisation des

combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz) avec un cortège de catastrophes : canicules, sécheresses, feux de forêt...

## Pour éviter des morts, chaque dixième de degré compte

«Les coûts du changement climatique sont souvent exprimés en terme financiers mais notre étude souligne le coût humain phénoménal de l'échec à s'attaquer à l'urgence climatique», indique Tim Lenton. «Pour chaque réchauffement de 0,1°C au-dessus des niveaux actuels, ce sont 140 millions de personnes supplémentaires qui seront exposées à une chaleur dangereuse», souligne-t-il. Le seuil de «chaleur dangereuse» a été fixé dans l'étude à 29 °C de température annuelle moyenne. Historiquement, les communautés humaines ont été les plus denses autour de températures moyennes de 13 °C (dans les zones tempérées) et dans une moindre mesure de 27 °C (dans des climats plus tropicaux). Les risques sont accentués dans les régions le long de l'Equateur terrestre : le climat peut y être mortel à des températures plus basses qu'ailleurs en raison de l'humidité, qui empêche le corps humain de se rafraîchir par la transpiration.

N.Nd.



## FORUM CHINE-AFRIQUE

## Le continent africain largement représenté

Quarante-deux pays africains, dont le Congo, ont pris part à la douzième édition de la réunion du Forum Chine-Afrique des Think Tanks (FCATT) qui s'est tenue du 30 au 31 mai dernier, à Jinhua, dans la province du Zhejiang.

Depuis 2011, le FCATT s'efforce de promouvoir les échanges et la compréhension mutuelle entre la Chine et l'Afrique. Au fil des éditions, elle est devenue une plateforme importante pour les institutions universitaires et de réflexion des deux parties. Ce, du fait qu'elle participe au renforcement conjoint de la coopération globale sino-africaine, mais également à la naissance des idées nouvelles et d'une sagesse indépendante pour la voie du développement.

Cette année, marcher vers une coopération encore plus gagnante était le soubassement des différents moments qui ont meublé la douzième réunion du FCATT. Avec pour thème principal « L'histoire centenaire du renouveau et de la coopération Chine-Afrique », le rendez-vous a permis aux représentants politiques, universitaires, médias et entrepreneurs venus d'Afrique, de Chine, de Belgique et des Etats-Unis de passer avant-tout en revue la longue amitié entre la Chine et l'Afrique, en vue d'envisager plus sereinement l'avenir.

« Cette rencontre s'appuie sur la belle tradition d'unité, de coopération et de développement commun entre la Chine et l'Afrique, et propose des suggestions pour construire un nouvel avenir », a noté Liu Yuxi, représentant spécial du gouvernement chinois pour les affaires africaines.



Une vue des officiels africains et chinois lors du forum/DR

Durant l'événement, plusieurs panels ont été organisés sur différents thèmes, à savoir voyage du centenaire de la Chine-Afrique s'efforçant dans l'unité pour le rajeunissement : rétrospective et perspective ; principes de sincérité, de résultats réels, d'amitié et de bonne foi et poursuite du plus grand bien et des intérêts partagés : nouvelle ère de la coopération Chine-Afrique ; etc. Chaque panel ayant été l'occasion de faire des suggestions sur de nouveaux domaines, de nouvelles orientations et de nouvelles mesures pour la coopération entre les deux parties.

#### L'Afrique a fait entendre sa voix

Au cours de ces échanges, la voie de l'Afrique s'est notamment faite entendre par Pierre Gomez, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Technologie de la République de Gambie. A son plaidoyer sur l'avenir des relations sino-africaines s'est ajouté celui du Nigérian Charles Onunaiju, directeur du Centre d'études chinoises Nigeria. « La coopération doit aboutir à un résultat gagnant-gagnant qui bénéficie aux deux parties. Tout en s'inspirant du parcours et de la sagesse des uns et des autres, je propose

de construire des cadres et de promouvoir le dialogue en lien avec cette coopération », a-t-il déclaré.

A en croire ses propos, aujourd'hui, l'Afrique doit véritablement commencer à saisir les opportunités de sa relation avec les autres puissances économiques pour matérialiser son ambition de développement. Et cela, ce ne sera pas à la Chine de le faire pour elle, ou un autre pays d'ailleurs. Cette responsabilité lui incombe et elle doit en avoir conscience. Au risque de se retrouver toujours en arrière sur le tableau de l'économie mondiale.

S'exprimant sur la question d'in-

dustrialisation en Afrique, le directeur exécutif de la fondation tanzanienne Mwalimu Nyerere, Francis Matambalya, a déploré le fait que le continent accuse encore un grand retard. En effet, l'Afrique ne participe que très faiblement à la chaîne de valeur mondiale, en dépit de toutes les ressources qu'elle regorge.

« Sur la chaîne de valeur mondiale, l'Afrique n'occupe même pas 1% et son économie ne participe pas à la mondialisation économique. Ce qui représente une vraie difficulté pour le développement socio-économique du continent. Le processus d'industrialisation contribue au développement technologique, mais aussi économique. L'Afrique doit donc élaborer des politiques sur mesures pour promouvoir un développement économique durable et inclusif », a-t-il ajouté.

En marge de cette édition du FCATT, une exposition graphique et matérielle avait été installée dans le hall du lieu de l'événement. Cette dernière mettait en lumière les réalisations du commerce Jinhua-Afrique, l'investissement industriel, l'échange culturel, la coopération éducative, les fruits de diverses aides, les échanges entre les peuples ainsi que la vue d'ensemble des études africaines de l'Université normale du Zhejiang.

Merveille Jessica Atipo

## VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE



galerie CONGO







L'art dans sa Généralité,  
de la Tradition  
à la Modernité

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso  
immeuble les manguiers (Mpiita)  
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville



## PARLEMENT

# Une journée de communication sur le MAEP

Le président de la chambre haute du Parlement, Pierre Ngolo, a accédé, le 31 mai à Brazzaville, à la demande de la Commission nationale d'évaluation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) pour le Congo que dirige Alain Akouala Atipault d'organiser, au cours de la prochaine session, une journée de communication sur ce mécanisme.

Alain Akouala Atipault a expliqué que la mise en place de la Commission sera bientôt officielle avec la signature d'un décret par le chef de l'Etat. Celle-ci comprendra six parlementaires dont trois de l'Assemblée nationale et trois du Sénat, un représentant de la majorité parlementaire, un du centre et un autre de l'opposition parlementaire.

Le MAEP dont les fondamentaux sont l'amélioration de la gouvernance économique, politique et démocratique, l'harmonisation des modèles économiques entre pays africains, a expliqué Alain Akouala Atipault, est une sorte de viaduc temporel qui relie la vision des pères fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine à celle

de la génération qui prône l'Afrique à travers l'Union africaine, avec comme doctrine économique le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

Les parlementaires qui représentent le peuple, a-t-il dit, doivent être sensibilisés afin de comprendre les origines qui ont conduit les pères fondateurs à lutter pour l'indépendance de l'Afrique.

« C'est un processus qui est multiple, multisectoriel, pluridimensionnel. Il est donc important, avant que les parlementaires soient en action au sein de la commission qui réunit toutes les forces actives de notre pays, de faire cette communication pour que le moment venu, qu'ils soient tous sur une même

longueur d'onde », a-t-il souligné, avant de répreciser sa mission. « Mon rôle, c'est de mettre en musique la Commission. Ce qui nous reste à faire en tant que président, c'est de servir de locomotive. Etant la seule personne nommée à la tête de cette Commission, mon travail est de faire en sorte que le gouvernement, les institutions, la société civile comprennent son importance », a ajouté Alain Akouala Atipault.

La prochaine étape sera la mise en place officielle de la Commission avec la publication, par le chef de l'Etat, du décret mettant en place les autres groupes. Une fois que cela sera fait, il va falloir procéder à l'installation de la Commission par le



Alain Akouala Atipault devant la presse

Premier ministre, au cours d'une séance inaugurale en présence des membres du gouvernement, des corps

diplomatiques, des organisations du système des Nations unies.

ean Jacques Koubemba

**« Mon rôle, c'est de mettre en musique la Commission. Ce qui nous reste à faire en tant que président, c'est de servir de locomotive. Etant la seule personne nommée à la tête de cette Commission, mon travail est de faire en sorte que le gouvernement, les institutions, la société civile comprennent son importance »**

## AFFAIRES MARITIMES ET FLUVIALES

## Une vingtaine d'acteurs de la CEEAC en formation au Congo

Les acteurs des structures de l'Architecture de Yaoundé vont participer, du 6 au 15 juin, à Pointe-Noire, à un stage de formation régionale sur "Le traitement de l'information maritime et la conduite des opérations dans le cadre de l'Action de l'Etat en mer (AEM), via la plateforme de partage de l'information et des conduites des opérations appelée "Yaris".

Organisé par l'Institut de sécurité maritime interrégional de l'Académie régionale des sciences et techniques de la mer d'Abidjan, en partenariat avec le Secrétariat permanent du comité interministériel de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, le stage régional formera des acteurs en provenance de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC).

Il s'agit des agents exerçant au sein des centres de surveillance maritime de l'Architecture de Yaoundé, des opérateurs ou cadres opérationnels, des agents appartenant aux administrations de l'Action de l'Etat en mer reconnus pour leurs performances significatives dans les pays de la sous-région et aux stagiaires francophones et lusophones. Pendant près de deux semaines, ces acteurs seront formés par deux



Une formation à Pointe-Noire sur l'Architecture de Yaoundé

experts français de la douane et la marine nationale sur des présentations théoriques axées sur les connaissances fondamentales permettant de conduire des actions en mer. Ils seront ensuite soumis aux travaux dirigés avec des scénarios favorisant une mise en situation des stagiaires dans le but de déve-

lopper leur réactivité face au traitement d'informations maritimes.

En clair, cette formation régionale a pour objectifs, entre autres, de renforcer les capacités techniques des personnels des administrations compétentes chargées de l'action en mer et de mutualiser le traitement de crise

; de former des acteurs à la veille active d'une situation surface, à l'analyse de l'activité maritime en temps réel et au ciblage des navires à risque à partir du logiciel "Yaris". Par ailleurs, la formation vise à développer la coordination et l'interopérabilité entre les acteurs régionaux de l'Action de l'Etat en mer et promouvoir

la culture du partage d'information dans un cadre interministériel et inter-agences ; apprendre à préparer des actions opérationnelles conjointes de lutte contre les délits commis en mer.

L'Architecture de Yaoundé, souhaitée par les chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique centrale et de l'Ouest lors du sommet de 2013, vise à structurer les opérations de sécurité maritime dans le golfe de Guinée au sein des cinq zones militaires opérationnelles (A, D, E, F, G).

En rappel, l'Institut de sécurité maritime interrégional de l'Académie régionale des sciences et techniques de la mer d'Abidjan forme des cadres civils et militaires de l'Action de l'Etat en mer ayant des prérogatives dans les domaines de la sécurité ou de la sûreté maritime et de la protection du milieu marin.

Rominique Makaya



## COMMUNE DE BRAZZAVILLE

## Optimiser les recettes municipales

Le ministre délégué en charge de la Décentralisation et du Développement local, Juste Désiré Mondelé, a exhorté, le 31 mai, les élus locaux de Brazzaville à optimiser les recettes de la commune, tout en les assurant du transfert des fonds dus aux collectivités locales.

Les travaux de la deuxième session ordinaire administrative du Conseil départemental et municipal de Brazzaville se poursuivent normalement. Les élus locaux ont suivi, au deuxième jour, la communication du ministre délégué, chargé de la Décentralisation et du Développement local. « Nous vous exhortons, acteurs de terrain, à optimiser les recettes municipales de notre capitale. Voir comment, si c'est possible, de les digitaliser, de moderniser tout ce qui est réception, de capitaliser pour que les recettes municipales soient assez bien gérées, concernant à la fois les volets appui de l'Etat et ressources propres de la commune. Aujourd'hui, tout est digitalisé, il est possible de payer une taxe municipale à travers le mobile money ou tout autre mécanisme de paiement digital », a invité Juste Désiré Mondelé.

Quant aux difficultés que rencontrent les collectivités locales depuis quelques mois en terme de financements, le ministre délégué a assuré les conseillers de l'amélioration de la situation. « Pour le financement de nos collectivités locales, il y a deux volets. Concernant le volet appui du gouvernement qui est

le plus important, d'ailleurs, tout est mis en œuvre pour que le problème de transfert de moyens soit réglé de telle sorte qu'il n'y ait plus de soucis », a-t-il laissé entendre.

Insistant sur le principe d'autonomisation des collectivités locales, le ministre a rappelé que la capacité de la libre administration passe inéluctablement par la captation des financements et l'amélioration des outils. Selon lui, la digitalisation des paiements des taxes municipales permettra à l'Etat, entre autres, de bien exercer son contrôle. Ceci au moment où le gouvernement a amorcé le processus de transfert des compétences aux collectivités locales dans les domaines de la santé et de l'éducation. « Il est important de mettre en place, au niveau de Brazzaville, des commissions de gestion pour qu'il y ait aussi une participation de la population en ce qui concerne la gestion des fonds relatifs aux projets de l'enseignement primaire et secondaire, de la santé de proximité, les centres de santé intégrés. Il faudrait bien que les communes commencent à s'approprier la gestion de ces entités administratives », a-t-il conseillé.



Les conseillers départementaux/Adiac

Encourageant les élus locaux, Juste Désiré Mondelé a rappelé que les grandes villes sont confrontées à beaucoup de problèmes. C'est le cas de Brazzaville qui fait face aux phénomènes climatiques dont les érosions, l'assainissement. D'où la nécessité d'apporter des solutions idoines à ces problèmes afin d'améliorer la qualité de vie dans la capitale. « Les pro-

blèmes de la ville sont connus, le gouvernement est disponible à accompagner le bureau exécutif et tous les élus pour que la capitale, qui est la vitrine du pays, puisse faire bon vivre. Nous devons aller ensemble vers la résolution des problèmes tant attendus par les Brazzavillois », a-t-il poursuivi. Evoquant le principe de redevabilité, le ministre délégué a

demandé aux conseillers départementaux et municipaux de Brazzaville d'être sur le terrain au plus proche de la population qui leur a fait confiance. Il a, enfin, affirmé à ses interlocuteurs que les portes du ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local leur sont ouvertes pour un dialogue permanent.

Parfait Wilfried Douniama

## HYDROCARBURES

## L'Appo compte accroître ses investissements

La quatorzième session du Conseil exécutif de l'Organisation des producteurs de pétrole africains (Appo), tenue le 1er juin, à Kintélé, banlieue située au nord de Brazzaville, a planché sur la question de financement du secteur pétrolier et gazier. L'organisation qui vient d'enregistrer l'entrée de trois nouveaux pays membres entend renforcer sa position sur la scène énergétique mondiale.

Les travaux de la 14e session du Conseil exécutif de l'Appo interviennent dans un contexte de réforme de l'organisation panafricaine et de l'instabilité du marché pétrolier et gazier. L'organisation a renouvelé ses instances dirigeantes, principalement le mandat du secrétaire général, le Dr Omar Farouk Ibrahim. Elle compte désormais dix-huit pays membres, avec l'entrée du Ghana, de la Namibie et du Sénégal.

L'industrie africaine doit faire face en urgence aux défis de la finance, de l'accès à la technologie et aux marchés, a alerté le Pr Macaire Batchi, le directeur de cabinet du ministre congolais des Hydrocarbures. Cette industrie pétrolière et gazière a été construite sur des bases fragiles, a-t-il admis. Elle est faite de dépendance technologique, d'investissements et de marchés étrangers.

Les délégués de l'Appo sont



La photo de famille des délégués des pays membres de l'Appo/Adiac

conscients qu'aucun pays africain ne peut prétendre relever seul ces défis à court et moyen terme. Ils nécessitent des actions collectives, à travers l'Appo engagée à renforcer sa visibilité et la confiance entre ses pays africains.

« L'Afrique ne peut pas se permettre d'abandonner à

la hâte les combustibles fossiles. Collectivement, nous pouvons relever ces défis (...) Nous pouvons affirmer notre satisfécit sur les développements positifs enregistrés au sein de l'organisation grâce au dynamisme du secrétariat général. L'Appo est encore loin d'avoir at-

teint son but, mais elle a fait d'énormes progrès depuis la réforme », a déclaré Macaire Batchi.

Pour atteindre ses objectifs, a estimé le Dr Omar Farouk Ibrahim, l'Appo devra continuer d'attirer de nouveaux membres, d'assurer la plus grande reconnaissance inter-

nationale et une meilleure visibilité sur la scène énergétique mondiale et aussi de créer un secrétariat professionnel. « L'organisation a amélioré sa visibilité au cours de ces trois dernières années, elle est invitée à toutes les réunions internationales liées au secteur énergétique, notamment du conseil mondial de l'énergie », a-t-il assuré.

L'Appo travaille avec les organisateurs de la Cop28 pour s'assurer qu'elle soit inclusive et que l'industrie ne soit pas traitée comme une industrie paria lors des conférences des Nations unies sur le climat. L'organisation veut s'imposer comme une institution majeure de référence dans le monde sur les questions d'hydrocarbures en Afrique. « Nous devons être prêts à regarder au-delà des intérêts immédiats », a insisté le président

Fiacre Kombo



## GESTION DES FONDS COVID-19

## Le gouvernement va déposer son rapport

Satisfait de la « gestion réussie » de la crise sanitaire due à la pandémie de coronavirus Covid-19, le gouvernement a annoncé récemment le dépôt de son rapport au gouvernement, conformément à la loi sur l'état d'urgence.

« Le gouvernement soumettra sous peu au parlement son rapport sur la gestion des fonds Covid-19 comme le prévoit la loi sur l'état d'urgence », annonçait l'exécutif, précisant que le risque n'étant pas encore jugulé, la sensibilisation se poursuit. Un rapport qui pourrait être examiné au cours de la session ordinaire qui s'ouvre ce 2 juin au niveau des deux chambres du Parlement. En effet, la gestion des fonds Covid-19 a alimenté pendant un moment des interrogations. La première institution à alerter les autorités est la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR) qui a relevé, à l'issue d'une enquête diagnostique réalisée courant octobre 2022, de nombreuses irrégularités sur le fonctionnement du Fonds covid-19 et le Fonds national de solidarité, dans le

cadre de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de riposte à cette pandémie.

« Certains marchés des biens et services ont été passés avec de nombreuses irrégularités ; l'Etat congolais s'est retrouvé très endetté ; certains bénéficiaires des marchés ont été payés sans avoir livré les biens et services commandés », soulignait un communiqué de presse de l'institution datant du 18 janvier dernier, avant de procéder aux auditions des personnes physiques ou morales intéressées ou se reconnaissant dans ces faits.

Selon la CNTR, l'urgence des mesures mises en place pour lutter contre la covid-19 avait relégué au second plan l'exigence de la transparence et de responsabilité dans la gestion des ressources mobilisées dans cette lutte.

L'ONG « Publiez Ce Que Vous Payez- Congo » parle, dans

son communiqué du 12 mai, de plus de 25 milliards FCFA de dépenses destinées à la lutte contre la pandémie, non justifiées. « A la Haute autorité de lutte contre la corruption et à la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques, d'investiguer sur les soupçons de corruption mis à jour dans le rapport d'audit des dépenses Covid et de saisir la justice pour la suite à donner aux résultats de son enquête. Au Parlement d'ouvrir une enquête parlementaire en lien avec les constats de ce rapport d'audit », recommandait « Publiez Ce Que Vous Payez- Congo ».

Des accusations que le porte-parole du gouvernement, Thierry Lézin Mounkala, avait balayé d'un revers de main le 17 mai à la clôture du sixième séminaire gouvernemental estimant que les fonds ont été bien gérés. Il pourrait tout juste avoir quelques écarts entre les chiffres. Notons que la gestion du Fonds covid-19 et du Fonds national de solidarité avait été confiée aux ministères en charge des Finances et de la Santé.

Parfait Wilfried Douniama

## BOUNDJI

## La population déplore le manque d'enseignants et du personnel de santé

Face à sa députée, Lékoundzou Tsatsa Avanke, la population de la circonscription électorale de Boundji s'est indignée du manque criard de personnel de santé et d'enseignants dans la localité.

Au cours d'une descente parlementaire dans sa circonscription électorale où elle est allée faire la restitution des travaux de la deuxième session ordinaire administrative de l'Assemblée nationale, la députée Lékoundzou Tsatsa Avanke a profité de l'occasion pour recueillir les doléances de la population qui se fondent en termes de manque de personnel de santé dans les structures sanitaires et d'enseignants dans les écoles.

Elle a, à cet effet, été à l'écoute de cette dernière. « Il nous manque d'enseignants dans les écoles et surtout de soignants dans les centres de santé », a déclaré la population. Elle a aussi évoqué la question de l'insécurité qui gangrène la localité, le manque des pistes agricoles pour acheminer les produits et bien d'autres situations qui la mettent en difficulté.

Dans sa synthèse consacrée à l'adoption de plusieurs projets de lois à caractère économique, social, environnemental et sportif, notamment celui qui allonge de cinq ans l'âge limite des personnels de la force publique, elle a surtout rappelé l'importance de la loi pour un peuple. « Les lois devraient être connues, aucune personne ne doit y échapper. Elles doivent s'appliquer et, nous ne le dirons jamais assez, toute transgression de la loi entraîne une sanction. Nul n'est censé l'ignorer », a-t-elle signifié.

Soucieuse du bon fonctionnement de l'administration publique, Lékoundzou Tsatsa Avanke a remis du matériel de bureau à la sous-préfecture de Boundji.

Jean Jacques Koubemba

**« Certains marchés des biens et services ont été passés avec de nombreuses irrégularités ; l'Etat congolais s'est retrouvé très endetté ; certains bénéficiaires des marchés ont été payés sans avoir livré les biens et services commandés »**

## TÉLÉVISION

## Des installateurs de Canal+ Congo ont reçu leurs accréditations

Soixante-sept techniciens installateurs qualifiés et agréés Canal+ ont obtenu leurs accréditations, le 26 mai, à Brazzaville, après trois ans de formation. Issus de diverses localités, les jeunes bénéficiaires ont été formés par Canal+ Congo, notamment sur la relation clients, les règles de gestion, les équipements et services ainsi que la réception directe par satellite.

Le renforcement des capacités des techniciens qualifiés et agréés Canal+, d'après le directeur général de Canal+ Congo, Jean-Pierre Baseme, s'inscrit dans le cadre du programme de formation continue des techniciens. Lancé depuis 2017, ce programme vise à améliorer la qualité de service rendu aux abonnés, par exemple, la mise en œuvre des installations de réception de la télévision par satellite, des chaînes du bouquet Canal+...

La formation proposée est fondée sur le concept «Service plus» et son contenu porte non seulement sur des cours théoriques et des exercices pratiques de mise en œuvre des installations de réception Tv par satellite, mais aussi sur la relation entre les techniciens et les abonnés. « Nous saisissons cette opportunité pour rappeler combien ils sont importants dans la chaîne de recrutement des abonnés. Et ce,



dans le cadre du processus du service à valeur ajoutée. Nous sommes ici pour célébrer leur mérite. Ces accréditations leur confèrent l'autorisation d'exercer comme techniciens agréés, comme dignes am-

bassadeurs de la marque Canal+», a souligné Jean-Pierre Baseme.

Au cours de la formation, l'accent particulier est mis sur les trois composantes des compétences des techniciens agréés

La photo de famille de remise des certificats/DR

Canal+ : le savoir, le savoir-faire et le savoir être. Selon le directeur des opérations à Canal+ Congo, Gustave Tsassé, le but est de mieux répondre aux besoins des abonnés et d'assurer une totale satisfaction du

client. Ces sessions de formation représentent un investissement de près de 40 millions de francs CFA, pour la période de 2019-2022. Il témoigne de l'engagement de Canal+ à offrir à ses abonnés un service de qualité, aussi bien en termes de contenu de programmes qu'en termes de qualité du service technique et de la relation technicien/abonné.

La cérémonie de remise des accréditations aux bénéficiaires, retenons-le, s'est déroulée en présence de plusieurs autorités parmi lesquelles le directeur de cabinet au ministère de la Communication et des Médias, Antoine Oviébo Ethai; du directeur départemental de l'Enseignement professionnel, Parfait Boro; y compris des membres du réseau des partenaires de Canal+Congo. Celle-ci est la deuxième après la vague de 2019 qui avait distingué quarante-deux installateurs formés.

Fiacre Kombo



## ESTHÉTIQUE

## Des jeunes formés à la valorisation du métier de maquilleur

Des jeunes filles et garçons venus de tous les arrondissements de Brazzaville ont été formés, le 30 mai, en esthétique dans la spécialité de maquillage afin de faire connaître le métier au Congo.

L'objectif de la formation est de valoriser le métier de maquillage moins connu. La première édition « Master class » a été organisée par la promotrice du studio Lanoiche Make-up Académie, Déo Gracias Mouyeni Bouanga, en présence du directeur de l'employabilité, Jufferson Balossa. Elle a porté sur l'initiation au maquillage professionnel, le démo maquillage, l'art du contouring make-up.

Les apprenants ont été sélectionnés via les réseaux sociaux à partir desquels les jeunes évoluant dans le domaine de l'esthétique ont manifesté le besoin d'apprentissage.

Déo Gracias Mouyeni Bouanga a souligné, dans sa présentation, l'importance des couleurs tout en jouant sur les nuances, la clarté et les zones obscures en gommant pour mettre en avant ou camoufler certaines zones du visage d'une jeune apprenante.

Elle a démontré sa maîtrise des différentes morphologies : le visage, les yeux et la bouche en utilisant la théorie du maquillage, notamment la colorie, le tamponnage et le contouring, la technique de base de tous les maquillages ainsi que le strobing, une technique pour donner plus d'effets lumineux. La promotrice du studio Lanoiche Make-up Académie a rappelé aux maquilleurs les



Une vue des apprenants/DR

**« La démonstration du contouring Make-up me posait des difficultés, avec cette formation je crois être en mesure de le pratiquer avec mes clients. Le métier de maquilleur est comme tout autre. Aujourd'hui, je gagne ma vie après avoir appris l'esthétique. Je demande aux jeunes praticiens de ne pas croiser les bras ni de se sous-estimer »**

exigences techniques d'un bon maquillage qui ne reposent pas seulement sur les produits. Selon elle, le maquilleur ne doit pas dénaturer la personne ni imposer à son client. Il doit, au contraire, coopérer avec ce

dernier tout en se faisant aider par son assistant dans l'utilisation du matériel, a-t-elle dit.

Par ailleurs, elle a indiqué aux maquilleurs que leur trousse de maquillage doit répondre à leurs besoins, envies ainsi qu'à

leurs goûts. « C'est du sur-mesure car le maquilleur n'est pas obligé d'avoir tous les produits », a dit Déo Gracias Mouyeni Bouanga. Toutefois, le souhait du pouvoir public a été de l'accompagner en vue

d'organiser des formations de ce genre pour inciter les jeunes à se spécialiser dans le métier. Le directeur de l'employabilité, Jufferson Balossa, a félicité l'initiative du studio Lanoiche Make-up Académie. Selon lui, la formation vient tant soit peu conscientiser les jeunes dans les métiers rares qui permettront dans l'avenir d'avoir une main-d'œuvre qualifiée au pays.

Dans la salle, le regard resplendissant des jeunes laissait lire l'envie d'apprendre. A cet effet, ils ont pris connaissance des différents produits de teint, lèvres et des yeux. Les apprenants ont également visité des stands d'exposition-vente.

La maquilleuse Ariane Kiyoudi, participante à la formation, a exprimé sa satisfaction d'avoir ajouté un plus à son métier. « La démonstration du contouring Make-up me posait des difficultés, avec cette formation je crois être en mesure de le pratiquer avec mes clients. Le métier de maquilleur est comme tout autre. Aujourd'hui, je gagne ma vie après avoir appris l'esthétique. Je demande aux jeunes praticiens de ne pas croiser les bras ni de se sous-estimer », a-t-elle encouragé.

**Lydie Gisèle Oko**

## VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

## Un enseignant blessé au lycée de la Révolution

L'enseignant a été victime des affrontements entre les élèves du lycée de la Révolution et ceux du collège Gampo-Olilou, le 31 mai, à Brazzaville.

Le 31 mai, dernier jour des évaluations du dernier trimestre de l'année scolaire finissante, il y a eu des échauffourées entre les élèves de seconde du lycée de la Révolution et ceux du collège Gampo-Olilou. Parmi les victimes, il y a le surveillant général dudit lycée, blessé par un projectile l'ayant percuté en plein visage. Les gendarmes sont intervenus pour ramener l'ordre et éviter que le pire ne survienne.

Les violences en milieu scolaire, rappelons-le, sont observées dans les écoles depuis quelques années déjà. Les rivalités entre les établissements scolaires en-

traînant mort, destruction des biens immobiliers, blessures, incendie, ne font que prendre de l'ampleur.

Face à la recrudescence des violences en milieu scolaire, les pouvoirs publics avaient résolu d'installer des postes de police dans des écoles. Le cas du complexe Antonio-Agostinho- Neto, à Talangaï, qui abrite deux lycées, un collège et une école primaire où les bagarres avaient causé la mort d'un élève. Depuis qu'un poste de police y a été installé, en décembre 2021, élèves et enseignants travaillent dans la quiétude. Les ministres Jean-

Luc Mouthou (Enseignement général) et Raymond Zéphirin Mboulou (Intérieur), qui inauguraient ce poste de sécurité publique, soulignaient que l'initiative devrait être élargie à d'autres établissements, de sorte que les élèves apprennent dans les meilleures conditions et que les violences en milieu scolaire soient anticipées.

A ce jour, l'élargissement de cette initiative jugée louable par les élèves, parents d'élèves et personnel enseignant tarde à se réaliser. Cela ne se fera pas en claquant les doigts, encore faudrait-il que les moyens conséquents soient réunis pour installer les postes de police dans d'autres établissements. Dans la lutte contre ce fléau, les parents d'élèves et d'autres partenaires, notamment les associations de la société civile, ont aussi un rôle à jouer en intelligence avec les pouvoirs publics.

**Rominique Makaya**



L'enseignant blessé

**Les violences en milieu scolaire, rappelons-le, sont observées dans les écoles depuis quelques années déjà. Les rivalités entre les établissements scolaires entraînant mort, destruction des biens immobiliers, blessures, incendie, ne font que prendre de l'ampleur.**





**APEESE**  
Association Des Parents d'Elèves  
de l'École Saint-Exupéry

## APPEL D'OFFRE RESTAURATION

L'École Française Saint Exupéry de Brazzaville, République du Congo, représentée par l'Association des Parents d'Elèves de l'École Saint-Exupéry (APEESE) souhaite sous-traiter l'activité restauration dès l'ouverture de la cantine (dernier trimestre de l'année civile 2023).

L'école compte environ 750 élèves inscrits de la maternelle à la terminale.

La réponse à cet appel d'offre est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ayant le niveau de compétence et d'efficacité requis, régulièrement installées en République du Congo et totalement en règle avec les administrations.

L'appel d'offre complet est à retirer au lycée, sur RDV au secrétariat de l'APEESE (06.695.38.71), il sera facturé 30 000 FCFA. Le délai de soumission sera de 20 jours à compter de la publication du présent appel d'offres.

**La Présidente de l'APEESE**  
**Peggy Agnongondze**

### INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte sous seing privé, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle (SARLU) présentant des caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CREO SERVICES ;

Apports : en numéraire ;

Capital social : 1.500.000 francs CFA ;

Siège social : n° 163 de l'Avenue Stéphane TCHITCHELLE, arrondissement 1 E.P. LUMUMBA, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo ;

Objet : Gestion et promotion immobilière ; bâtiment et travaux publics ; ingénierie agropastorale ; mise à disposition du personnel ; commerce général.

Gérant de la société : Monsieur DESCALZI Franco Paolo ;

Durée : 99 ans ;

L'acte constitutif a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 19 mars 2021, sous le numéro CG-PNR-01-2021-B-00447 ;

La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro : CG-PNR-01-2021-B 13-00178.

**La DIRECTION**

### NÉCROLOGIE

Rock Ngassakys, agent des Dépêches de Brazzaville, la famille Lebi, le général Lebi, la famille Mbongo et la veuve Lebi, la famille Wando informant M. Lebi, Rodrigue Okemba, les parents amis et connaissances des villages Abonkagnié, Otende, Ebeke, du décès à Brazzaville de leur frère, père et oncle Euloge Djouembe Lebi, survenu le 26 mai à l'hôpital militaire Pierre-Mobengo.

La veillée mortuaire se tient dans la rue Alphonse-Mayama au n° 13, derrière le PSP Kombo.

La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.



### SOCIÉTÉ CREO SERVICES

Société à Responsabilité limitée Unipersonnelle

Capital : 1.500.000 de francs CFA

Siège social : 163 Avenue Stéphane TCHITCHELLE, Centre-ville, Pointe-Noire  
République du Congo

R.C.C.M : CG-PNR-01-2021-B 13-00178.

Aux termes du procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire de la société CREO SERVICES, tenue en date du 25 avril 2023, dûment enregistré le 27 avril 2023 à l'EDT Pointe-Noire Centre, sous le numéro 3176, folio 082/34 ;

Il a été décidé par l'associé unique de la nomination d'un cogérant, en la personne de Monsieur BAHY Yousef.

Le dépôt légal du Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire, objet des présentes a été fait au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

**Pour avis,**  
**La DIRECTION**

Sylvain NGambolo et famille ont l'immense tristesse de vous faire part du décès de leur fils, neveu, frère et petit-fils, Cyr Giscard Régis Gambolo, survenu le lundi 29 mai 2023 à 0h 01 min au Centre hospitalier universitaire (CHU) de Brazzaville.

La veillée funéraire est organisée au domicile familial sis n°52 rue louomo Mounjali (entre l'avenue de la paix et l'avenue «Terre jaune»).





**AFFAIRES MARITIMES ET FLUVIALES**

# Le secrétariat permanent et l'UE évoquent l'élaboration de la stratégie nationale

La nécessité de mettre une stratégie nationale de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales a fait partie des sujets au menu de l'entrevue entre le secrétaire permanent de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, **Éric Olivier Sébastien Dibas-Franck**, et l'ambassadeur de l'Union européenne (UE), **Giacomo Durazzo**, le 1er juin à Brazzaville.

« L'UE est disposée à apporter son expertise pour la mise en place de la stratégie nationale de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales », a indiqué l'ambassadeur Giacomo Durazzo, au sortir de l'échange avec **Éric Olivier Sébastien Dibas-Franck**, secrétaire permanent de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales. Cette stratégie permettra au gouvernement de renforcer la promotion des espaces maritimes et fluviaux de sorte qu'ils puissent contribuer efficacement au développement économique du pays. Les deux personnalités ont, par ailleurs, évoqué le projet de création de l'Institut de hautes études maritimes et fluviales ; le colloque qui va ponctuer la célébration du dixième anniversaire de l'Architecture de Yaoundé sur la sûreté et la sé-



Éric Olivier Sébastien Dibas-Franck et l'ambassadeur de l'UE devant la presse

curité maritimes, les 28 et 29 juillet à Pointe-Noire. Ce colloque permettra de dresser le bilan et définir les perspectives de cette architecture. L'ambassa-

teur de l'UE a reconnu que le Congo accorde une grande importance au sujet des eaux continentales et mérite ainsi d'être accompagné. L'échange entre le secrétaire permanent de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, **Éric Olivier Sébastien Dibas-Franck**, et le diplomate Giacomo Durazzo vient donner suite à la rencontre que les deux personnalités ont eue en décembre 2022. Au cours de cette rencontre, les deux parties passaient en revue les programmes qui bénéficieront d'un accompagnement de la partie européenne disposée à apporter son appui à la réalisation des missions du secrétariat permanent du comité interministériel de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales.

**Rominique Makaya**

# ADIAC

Toute l'actualité  
Du Bassin du Congo  
EN VIDÉO



LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER  
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso  
Brazzaville - République du Congo

www.adiac.tv





LIVRE

# Albien Gakegni publie « Le récit de Nana »

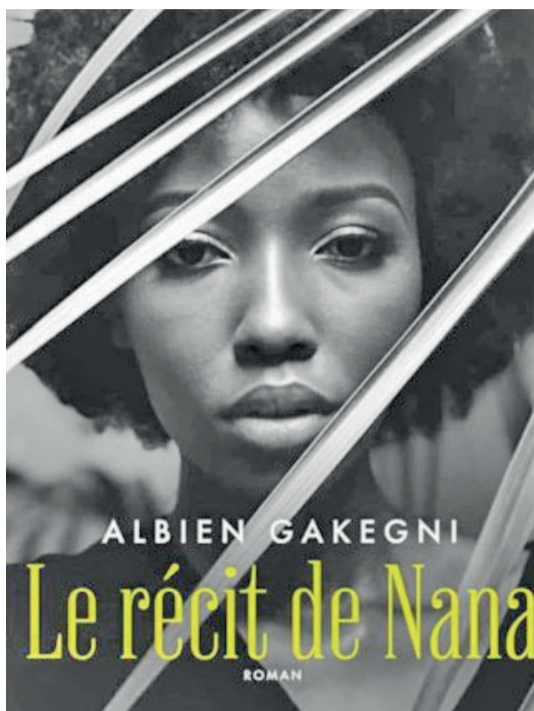
Paru aux éditions Sydney Laurent, le livre d'Albien Gakegni compte 131 pages. Il raconte l'histoire de Nana, une jeune demoiselle brazzavilloise qui a rejoint sa mère à Lyon, en France, dans le cadre d'un regroupement familial.

Le récit de Nana est un texte inspiré des faits réels, écrit dans une volonté de dénoncer le traitement que certains Congolais réservent à leurs pairs lorsqu'ils arrivent en France. Les victimes de ces bourreaux sont en majorité des étudiants, des cousins (au sens français), des enfants et des neveux à qui ils promettent pourtant une vie meilleure pendant qu'ils séjournent au Congo. Au nom de l'intégration au sein de la société française, pour tenir la promesse faite à l'époux ou à l'épouse française de se débarrasser des comportements africains qui se fonderaient sur la vision d'une famille nombreuse et parfois envahissante, pour répondre à l'ordre social occidental qui reposerait sur l'idée que les parents n'ont aucune obligation de garder sous leur toit des enfants majeurs, nombreux d'entre eux essaient de justifier leurs actes par une adaptation à la vie en Europe.

Nana est surtout victime d'une réalité peu évoquée au sein des communautés africaines de France : celle de l'exploitation du corps des faibles pour le bien-être des plus forts. Sa mère ne l'a fait venir en France que

pour qu'elle travaille et l'aide à payer ses factures. Elle lui parlera des filles de la voisine nigériane qui se trouve être logée, nourrie et vêtue par ses deux filles prostituées. Même si par souci de protection de l'intégrité de la patrie congolaise il est des choses que l'on ne doit révéler au public, il est à retenir que certains Congolais naturalisés font travailler les nouveaux venus pour que ce salaire leur permette de croître leurs revenus mensuels et enfin de construire une vie au Congo. Pour détenir le secret de la situation d'irrégularité de belles jeunes filles, nombreux les utilisent pour les faire chanter afin de se servir de leurs corps comme un instrument de plaisir.

« *Le récit de Nana* » est donc l'histoire d'une jeune femme africaine immigrée en France et découvre les nouvelles personnes que sont devenues sa mère et sa grand-mère. C'est le début d'une vie d'étrangère sans repères, au sein d'une communauté marquée par l'exploitation des personnes les plus faibles par celles qui dominent. Sa rencontre avec Tindinga, un jeune étudiant en lettres et amateur de politique,



La couverture du livre d'Albien Gakegni/DR



L'écrivain Albien Gakegni/DR

va lui faire vivre l'expérience d'un amour qui va l'ouvrir à la spiritualité et marquera à tout jamais sa propre vie.

En effet, ses parents vivaient dans une entente parfaite et ne se disputaient presque jamais. Ils étaient heureux jusqu'à ce qu'un amour-voleur est entré dans la vie de sa mère. L'intimité conjugale a alors été détruite et leur sanctuaire familial complètement affecté par des

dégâts collatéraux. Les pleurs ont commencé jusqu'à ce qu'un jour le pire arrive. La douleur a frappé son père d'un AVC lorsqu'il a appris que sa femme a décidé de s'installer en France avec son amant. Tout est arrivé après sa rencontre avec Arthur, un homme qui la convoitait pour son argent. Cette dame, donc la maman de Nana, a donné rendez-vous à Arthur à Paris après avoir tout fait pour qu'il

obtienne son visa étudiant à l'ambassade de France.

Né le 8 juin 1986 au Congo, Albien Gakegni représente des doctorants en sciences du langage à la Sorbonne Nouvelle. Il est aussi membre de l'Association pour l'étude des littératures africaines et spécialisé dans les questions liées à la notion d'identité et dans les humanités numériques.

Bruno Okokana

## EN VENTE

**MATIERE DE LENTEUR**  
RECUEIL DE POESIE

Je réside dans les mots empruntés aux territoires faibles de la France et scotés dans les mots étroits, des mots chevillés qui me situent en langue intermédiaire entre deux pays et appartenant deux pieds à un homme à une tête.

Je réside dans les mots emmêlés quand ne grande pas le tombeau pendant l'hiver et que les kits scolaires disparaissent et entrent dans le corridor de vie avec tant de bagages.

Essentiellement poète Omer Massem est universitaire et acteur culturel. Il vit à Brazzaville en République du Congo. Il est l'auteur de "Le Coucou sans manche" (2011), de "Ne plus voir, Paroles altières pour Jean-Baptiste Billembé Samba" (2013), de "Les Fragments sauvegardés" (2014), "Matière de lenteur", initialement publié en édition bilingue (français-français) en 2015, est son quatrième recueil de poésie.

15 €

les éditions +

Laurent TENGU

**LE DROIT DES MARCHÉS PUBLICS DANS LES ÉTATS MEMBRES DE LA CEMAC**  
ÉTUDE COMPARÉE

ESSAI

Omer MASSEM

Ne laisse pas la nuit tomber sur tes épaules

POÈTES DES CINQ CONTINENTS

L'Harmattan

Roland BEMBELLY

**Code des Hydrocarbures du Congo**

Notes, commentaires, jurisprudence et éléments de droit comparé

L'Harmattan

Roch Cyriaque GALEBAYI

**Le Commandant Marien Ngouabi (1938-1977)**

Un leader charismatique et un modèle pour l'Afrique

Préface du Pr Théophile OBENGA

Jacques N'GOULOU

**Paradoxe de l'agriculture congolaise**

Préface de Jean François BOUYA, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de la Sécurité Alimentaire

Noëly Galoy

**Les Grandes Femmes sont faites de petites filles**

Edilivre

Sorel Etang

**L'université de la forêt**  
Avec les Pygmées Akas

NOUVELLES TERRES

publi

Rigobert Sabin BANZANI

**Le droit de l'urbanisme au Congo**  
Stratégies publiques de maîtrise foncière et pratiques privées

L'Harmattan

Placide Moudoukou

**PRÉSIDENTS ET MINISTRES DU CONGO-BRAZZAVILLE (1958-2021)**



**SOLUTION :**  
Le mot-mystère est : PENALTY

S	G	G	N	O	O						
C	O	R	N	O	U	A	I	L	L	E	S
C	O	O	P	E	R	E	A	R	T		
P	I	Q	U	E	T	T	E	S	O	R	
A	U	R	I	P	O	S	A				
C	L	E	M	E	N	C	E	A	U	C	
I	A	T	O	L	L	B	A	I			
O	S	A	T	R	E	I	L	L	I	S	
T	W	E	E	D	M	O	I	N	E		
B	E	A	T	C	A	E	N	E			
L	A	G	O	N	G	R	E	C			
B	I	E	L	O	R	U	S	S	E	A	
M	A	L	E	S	E	L	A	D			
C	A	L	I	F	E	T	R	A	M	E	
M	U	T	E	N	T	E	X	I	T		

**MOTS CASÉS 10X13 • N°154**

**2 LETTRES**  
AI - AU - EL - ET - IL - NA - OR - RH - RU - US

**3 LETTRES**  
AUX - DST - EUH - EUX - GUE

**4 LETTRES**  
BATI - BEAT - BENI - GOUT - MAIL - NOIX - OURS - RACE - REIN - TSAR - USER

**5 LETTRES**  
ARBRE - ARETE - ATHEE - ATOUT - LAIES - MEGOT - NAVRE - NERVI - NICHIA - ONDEE - RAOUT - SIEUR - TENTE - TERRE - ULEMA - UNITE - USINA

**6 LETTRES**  
BOLERO - EXHALE - GROTTA - RUMINE - RUSENT - SEBILE - TRAINS - TROLLS

F	O	R	M	A	A	M	I	E
O	U	I	M	U	R	I	X	
N	I	C	H	E	A	X	A	I
D	E	T	O	N	E	T	E	L
U	U	T	U	S	E	R		
E	S	S	E	S	C	E	T	
O	L	A	P	E	R	H		
H	I	C	H	O	N	O	R	E
O	R	A	G	E	E	M	U	
T	V	A	L	I	S	E	B	
D	U	E	L	L	O	N	U	
O	N	B	U	E	E	O	R	
G	E	N	E	S	H	U	N	E

• SOLUTION DE LA GRILLE N°713 •

8	2	1	6	9	4	5	3	7
7	6	5	2	3	8	4	1	9
4	9	3	1	5	7	8	6	2
9	7	2	8	4	3	1	5	6
3	4	6	5	1	9	7	2	8
1	5	8	7	6	2	3	9	4
6	3	7	4	2	1	9	8	5
2	8	9	3	7	5	6	4	1
5	1	4	9	8	6	2	7	3

• SOLUTION DE LA GRILLE N°716 •

7	3	6	8	4	9	2	5	1
4	5	8	1	2	3	6	9	7
9	1	2	7	5	6	4	8	3
1	8	9	2	6	7	3	4	5
2	7	4	5	3	8	1	6	9
5	6	3	4	9	1	8	7	2
6	9	1	3	8	5	7	2	4
8	4	7	9	1	2	5	3	6
3	2	5	6	7	4	9	1	8

PLATANE LABMYCCE  
PAHRMINIJUPEEDS  
RUYUSAFRANADAOS  
UETSMELUPURCSUE  
RLCSAANOAAIACZ  
IOUICNICFSXMHN  
TDAUPHINCHIMIEO  
ENOCIEOSUATRAVG  
SOFFICIELMEEAIA  
IGCCAGECTPSTNBN  
RSOADULTEHIUAC  
EARRPUCERONNBVE  
CLATDOYENRKEEUT  
SSIENGCORESARBR  
UALLTUBERCULEXE

- |          |          |           |
|----------|----------|-----------|
| ADULTE   | DAUPHIN  | OFFICIEL  |
| AMPHORE  | DOUCHE   | OVATION   |
| ANCETRE  | DOYEN    | PARASITE  |
| ANETH    | EPICE    | PAYSAN    |
| ARSENIC  | FACADE   | PLATANE   |
| AXIAL    | GEMIR    | PRURIT    |
| BRASERO  | GNEISS   | PUCERON   |
| BUNKER   | GONDOLE  | PUTSCH    |
| CARTEL   | GONZESSE | RUBIS     |
| CERISE   | HUMAIN   | SAFRAN    |
| CHIMIE   | ICONE    | SALSA     |
| CONCORDE | INSECTE  | SCRUPULE  |
| CORAIL   | MAIN     | TUBERCULE |
| CYCLE    | MINJUPE  | VEAU      |
| CYBALE   | OCCULTE  |           |

• SUDOKU • GRILLE N°714 • FACILE

5			2		3	4
4	6		1		5	
		3	4	8	7	
		1		9	8	2
9			2	3		1
	8	7		6	4	
		4	6	5	3	
	1			9	4	6
8	5		4			7

• SUDOKU • GRILLE N°717 • DIFFICILE

6						1
	3	5		1	6	8
7		1			4	3
		9	7		3	5
		6	9		1	8
2		4			9	5
	6	3		8	2	4
1						8



## FESPAM

## La onzième édition lancée à Paris

Après l'étape de Sibiti, dans le département de la Lékoumou, au Congo, le tour est venu, le 31 mai depuis l'Unesco, de permettre au Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, de lancer, en présence d'Audrey Azoulay, directrice générale de l'institution onusienne, la promotion internationale de la onzième édition du Festival panafricain de musique (Fespam) qui se tiendra du 15 au 22 juillet, à Brazzaville.

Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso a lancé la promotion de la onzième édition du Fespam en présence de la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault; d'Henri Ossebi, ambassadeur et délégué permanent du Congo auprès de l'Unesco; de l'ancien ambassadeur du Congo en France, Henri Lopes; du commissaire général du Fespam, Gervais Hugues Ondaye ; ainsi que des acteurs culturels, influenceurs et journalistes.

Le temps d'un lancement, les jardins de l'Unesco ont connu une effervescence aux airs de la rumba congolaise, danse devenue « bien public mondial » depuis son inscription en 2021 au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.

À travers les différentes prises de parole, l'auditoire a pu constater la belle conjugaison des efforts mutuels. D'une part, les organisateurs ont exprimé la ferme volonté étatique du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, à vouloir



Le Fespam lancé à l'Unesco, le 31 mai 2023 / Fredy Mizelet by Flam

doter le Congo d'un événement majeur dans la promotion culturelle en Afrique. De l'autre, des institutionnels de l'Unesco désireux de réitérer leur intérêt à ce festival en lui renouvelant leur soutien en continuant à accompagner la

tenue de ce rendez-vous musical du Bassin du Congo.

Puisque c'étaient les prémices de la scène musicale, les artistes se sont donnés à l'ouvrage au pur bonheur du public. Tour à tour, Balou Kanta, Faya Tess, Roga

Roga, Théo Blaise Kounkou, alias TBK, Quentin Moyasoko, Pierre Mountouari, Afara Tsenà accompagné par des instrumentistes tels que Dimi Bass, Déo Synthé ou Fordha Blow.

Notons que lors de ce lan-

cement, les mélomanes ont dû avoir une pensée émue à l'égard de Mfumu Di Fu Di Sassa et Cyriaque Bassoka, deux acteurs culturels ayant quitté la scène de la rumba trop tôt.

Marie Alfred Ngoma

## CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE HANDBALL

## La DGSP, Grain de sel et Otohô au coude-à-coude

Dans le cadre de la poursuite du championnat départemental de handball de Brazzaville, notamment de la 19e journée, les différents clubs inscrits dans cette compétition donnent le meilleur d'eux-mêmes pour espérer terminer sur le podium et représenter la ville lors des prochaines compétitions nationales.

Dans toutes les catégories (séniors et juniors) ainsi que dans les versions masculine et féminine, le suspense bat son plein. Du côté des séniors dames, par exemple, les deux grands clubs du département, à savoir la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) et l'Association sportive Otohô sont en tête avec 14 points pour le premier et 12 pour le second.

Entre ces deux adversaires, le nouveau venu, Grain de sel, qui joue son premier championnat, force le chemin du podium et réalise avec succès sa stratégie puisqu'il possède également 14 points au compteur. Les dames de l'Etoile du Congo sont quatrièmes (derrière Otohô) avec 9 points, au terme de la 19e journée. Toutes ces équipes ont des matches en retard, cela signifie que le tableau final n'est pas encore dessiné.

La pression est plus vive chez les séniors hommes car le peloton est mené par le trio Etoile du Congo (26 pts), BMC (24 pts) et Petrosport (24 pts). Interclub qui arrive en quatrième position avec 18 points devra doubler d'efforts pour bousculer ses adversaires de tout le temps.

Le tableau des juniors hommes offre un avantage à Asoc (21pts), JSO(20pts) et Etoile du Congo (19 pts) au moment où les filles d'AS Otohô, Asoc et Us Renaissance maintiennent le rythme pour conserver leur place au championnat national en terminant au podium de cette compétition départementale. La prochaine journée aura lieu entre le 1er, le 3 et le 4 juin.

Rude Ngoma

## LICENCE B CAF

## Trente entraîneurs congolais engagés pour l'obtention du diplôme

Trente techniciens du football, dames et hommes se sont inscrits dans le processus de formation pour l'obtention de la licence B CAF.

La direction technique nationale a publié, le 22 mai, la liste des postulants dans laquelle se trouvent vingt-et-un entraîneurs brazzavillois contre huit venus de Pointe-Noire et un de Dolisie, tous ayant la licence C CAF (Confédération africaine de football). L'investissement dans la formation des entraîneurs est important pour le développement du football.

La Fédération congolaise de football s'est inscrite dans cette vision pour élargir le fichier d'entraîneurs congolais qualifiés afin de leur permettre d'assumer les diverses fonctions d'entraîneur (coach principal entraîneur des gardiens préparateur physique...). Le but étant de contribuer au développement du football.

La session prévue au mois d'août va, en effet, améliorer les compétences des entraîneurs et les doter d'un bagage devant leur permettre de contribuer à l'amélioration des compétences de leurs équipes respectives. Les admis seront éligibles pour l'étape la plus importante de leur carrière, à savoir l'obtention de la licence A CAF.

**Pointe-Noire**

Emile Dieudonné Miayembama, Alfred Nkimbi Mankoussou, Cyr Bertrand Nyati, Jean Louis Mboko, Pierre Sébastien Mouzita, Hilaire Bamoussiba, Jean Claude Mankené et Pierre Tchicaya.

**Dolisie**

Louis Didier Mayanith.

**Brazzaville**

Alain Claude Kayi, Joseph Mpénaya, Roger Bienvenu Nianga, Aurélien Mabari Ignoumba, Max Mellon Nkouangui, Mych Chanick Mereck, Berjona Aymiphe Joraine Mbemba, Thierry Jardiem Toualo, Rustichelly Boukaka Bolouka, Chylaure Mirdane Sageromuel Baza, Arsène Thierry Narcisse Kikoulouba, Narcisse Nzébélé, Jean Théodule Boueya, Yves Ntsiba, Blanchard Loubayi, Ella Carmelle Bayeri Loukombo, Jean Pierre Kalana, Narcisse Bakoua Loufouma, Pastor Moukoko Mboumba, Régis Prince Epélé et Lully Juste Mahoungou-Ngot.

James Golden Eloué